

verbal de la séance consulaire dans laquelle il fut question de l'acquisition du monument par la ville, dit en termes exprès : « On a trouvé deux grandes tables d'areyn ou cuivre antique et toutes escriptes, lesquelles sont en vente. » Ainsi, dès lors, chacun des morceaux fut pris pour une table, et comme il y avait deux fragments, on dit qu'il y avait deux tables de bronze. Quand la ville fut devenue maîtresse du monument, on réunit et on souda l'une à l'autre les deux pièces de métal, de manière à en faire pour toujours une plaque unique ; mais on continua à dire les deux tables de Claude, habitude qui fut généralement suivie depuis le *xvii*^e siècle. Comme l'inscription, telle qu'elle existait, était disposée sur deux colonnes, chacune de ces pages fut considérée comme une table et l'usage persista, sans grand inconvénient. Il est infiniment probable que le monument complet, tel qu'il sortit de la main des ouvriers, ne formait qu'une seule plaque ou table sur laquelle le discours et le sénatus-consulte avaient été gravés sur quatre colonnes, trois pour le discours et une pour le décret du sénat. Nous n'avons pas le commencement et sans doute aussi la fin du discours ; le sénatus-consulte manque en entier : ainsi nous sommes privés de la tête des deux colonnes qui sont parvenues jusqu'à nous, et des deux colonnes qui suivaient ; elles auraient toutes, sans doute une hauteur égale. A l'exemple de mes prédécesseurs, j'ai dit dans l'Histoire de Lyon « les deux tables de Claude » en faisant comme eux du mot table un synonyme du mot page ou colonne : rien n'est moins important. Artaud, dans son *Lyon souterrain*, se sert deux fois de cette expression ; la table de Claude ; M. Michelet a parlé aussi du monument dans le sens de l'unité. Au point de vue littéraire, l'inscription complète, partagée comme elle a dû l'être en trois pages, peut être considérée comme une table ; mais le sénatus-consulte, fort distinct du discours, en était une autre. Ceux-là, prenant la totalité de l'inscription comme un monument unique, disent la table de Claude ; ceux-ci, ayant égard au nombre des colonnes ou pages qui subsistent, disent les tables claudiennes ; et les uns et les autres s'entendent parfaitement sur le fond de la question.